

Annexe

au règlement sur les émoluments et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions de la commune de Grandson

Barème des taxes

<p><u>Tarif horaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Examen préalable d'un dossier par la Municipalité - Examen de plan de quartier par la Municipalité - Demande préalable, demande du permis d'implantation et demande définitive d'un projet de construction, examen par la Municipalité - Contrôle des travaux 	CHF 43.00/heure
<ul style="list-style-type: none"> - Dispense de mise à l'enquête / Inscription CAMAC minime importance 	CHF 150.00
<ul style="list-style-type: none"> - Contribution de remplacement pour place de stationnement 	CHF 4'835.00
<ul style="list-style-type: none"> - Permis de construire : taxe et frais (frais de dossier et délivrance permis) 	2 ‰ du coût prévu des travaux (selon chiffre 66 du formulaire CAMAC)
<ul style="list-style-type: none"> - Refus du permis de construire 	2 ‰ du coût prévu des travaux (selon chiffre 66 du formulaire CAMAC)
<ul style="list-style-type: none"> - Prolongation d'un permis de construire 	1 ‰ du coût prévu des travaux (selon chiffre 66 du formulaire CAMAC)

- Permis d'habiter ou d'utiliser : jusqu'à CHF 50'000.- (selon chiffre 66 du formulaire CAMAC)	CHF 100.00
- Permis d'habiter ou d'utiliser : de CHF 50'001.- à CHF 300'000.- (selon chiffre 66 formulaire CAMAC)	CHF 400.00
- Permis d'habiter ou d'utiliser : dès CHF 300'001.- (selon chiffre 66 du formulaire CAMAC)	CHF 600.00
- Frais administratifs pour traitement du dossier de mise à l'enquête (frais de port, impressions, publication de l'enquête dans le journal)	CHF 400.00
- Enquête complémentaire, modifications en cours de travaux (frais de port, impressions, publication de l'enquête dans le journal)	CHF 700.00
- Examen préalable d'un dossier par un bureau technique	Selon facture
- Autorisation pour citerne à mazout, gaz	CHF 50.00
- Plaque N° d'habitation	CHF 50.00
- Permis de fouille, par m ² et par jour (y compris les déblais en bord de fouille) Minimum par jour	CHF 1.50 CHF 25.00
- Installation de chantier : bennes, dépôts de chantier, grues, monte- charges, roulottes, engins de chantier, camions pompes, camions nacelles, camions grues, élagages d'arbres, curage collecteurs, engins de lavage de façades, accès aux chantiers, ponts volants, etc. Par m ² et par jour Minimum par cas	CHF 0.20 CHF 25.00
- Echafaudages : permettant la circulation des piétons par mètre linéaire de portique et par jour Minimum par cas	CHF 0.20 CHF 25.00
- Echafaudages : ne permettant pas la circulation des piétons par mètre linéaire de portique (au sol) et par jour (si largeur inférieure à 1 mètre) Par m ² au sol et par jour (si largeur supérieure à 1 mètre) Minimum par cas	CHF 0.20 CHF 0.20 CHF 25.00
- Réservation places de stationnement Autorisation journalière pour zones vieille ville et centre des Tuileries Autorisation journalière pour autres zones	CHF 20.00/jour/place CHF 12.00/jour/place

- Fouilles ou utilisation du domaine public non déclarées et tout autre manquement au présent règlement	Amende entre :	CHF 500.00 et CHF 2'000.00
--	----------------	----------------------------

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 10 mars 2014

Le Syndic :

Le Secrétaire :

F. Payot



F. Cuagnier